

**District de la Vienne****Siège social :**

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Mardi : Fermé* /13h30. 17h30
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 407 . Vendredi 30 novembre 2018

MOZAIC FOOT CHALLENGE

Le Crédit Agricole Touraine Poitou et le District de la Vienne de Football organisent les remises des

Trophées du Mozaïc Foot Challenge 2018



vendredi 7 décembre 2018 à 19h00
A la salle de Conférence du Crédit Agricole
Centre d'Affaires de Poitiers Touffenet

Cette soirée est réservée aux lauréats qui ont reçu une invitation.

AGENDA de la SEMAINE**Vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre**

CFF4 projet associatif

Samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre

11^{ème} journée National 3
9^{ème} journée R1-R2-R3
8^{ème} journée R1-R2 féminine
8^{ème} journée U19 R1-R2
8^{ème} journée U18 R1-R2
12^{ème} journée Champ. Nat. U17
8^{ème} journée U17 R1
8^{ème} journée U16 R1-R2
8^{ème} journée U15 R1
8^{ème} journée U14 R1-R2
9^{ème} journée D1-D2-D3-D4-D5
8^{ème} journée D6
8^{ème} journée Féminine à 11 D1
9^{ème} journée Féminine à 11 D2
4^{ème} journée U14-U17 Fém. à 11
4^{ème} journée U10-U13 Fém. à 8
7^{ème} journée U17/U18-U15-U13
4^{ème} journée phase 2 U11

Mardi 4 décembre

C. Futsal/Féminine-Féminisation

Mercredi 5 décembre

Commission Sportive à 14h00

Jeudi 6 décembre

Commission Jeunes à 17h30
Commission Discipline à 17h30

Vendredi 7 décembre

Mozaic Foot Challenge à 19h00 au Crédit Agricole
Ecole d'Arbitrage

Engagement ou retrait d'équipes**U13-U15-U17/U18 (phase 2) et U11 (phase 3)**

Les clubs qui souhaitent engager ou retirer une équipe doivent le faire via la messagerie Zimbra
avant le vendredi 7 décembre 2018

Départemental 6

Les clubs qui souhaitent engager ou retirer une équipe doivent le faire via la messagerie Zimbra
avant le lundi 17 décembre 2018

Sommaire

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 5
Avis aux éducateurs	p. 6
Commission Sportive.....	p. 8

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



LE SPORT
COMME
ÉCOLE DE LA VIE

— ENGOURAGER LES —
CHAMPIONS
DE
DEMAIN



30 € OFFERTS !

VOUS ÊTES LICENCIÉ(E) DE LA FFF ? BÉNÉFICIEZ DE 30 € À L'OUVERTURE
D'UN COMPTE*. CRÉDIT AGRICOLE, PARTENAIRE DE TOUS LES FOOTBALLS.



*Offre soumise à conditions, cumulable avec votre autre prélèvement de la Caisse régionale dans la limite de 30 €, réservée aux licenciés de la Fédération Française de Football (jusqu'au 31/07/2019) pour l'ouverture d'un compte de dépôt 2e ou 3e ou d'un compte d'épargne. La somme de 30 € sera portée au crédit du compte, dans la limite d'un versement par licencié(e) durant la durée de l'offre, sous réserve de la présentation de justificatif de la qualité de licencié(e). Sous réserve d'acceptation de la demande d'ouverture du compte par la Caisse régionale. Le titulaire doit être accompagné de ses représentants légaux. Renseignez-vous dans une agence de la Caisse régionale pour connaître les détails de l'offre. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires après la signature de la convention de compte.
04/2018 - FFF007 - Crédit Agricole de la Touraine et de Poitou - Société capitalisée à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86000 Poitiers Cedex - 399 706 897 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurances inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 823 056 (www.atac.fr). Crédit photo: Aurélien Durand/FFF - www.fff.fr



AVIS AUX CLUBS

REUNION DES JEUNES Samedi 19 janvier 2019

Une réunion de Jeunes aura lieu le Samedi 19 Janvier 2019 à 9h00 à la salle du Foyer au Stade de St Nicolas à Poitiers.
Pensez à réserver votre matinée.

COMPETITIONS JEUNES

Suite aux perturbations du samedi 17 novembre 2018, la journée de championnat prévue ce jour-là est reportée au 8 décembre 2018.

Par conséquent :

- les rencontres des Challenges U13 Dansac, U15 et U17/U18 du 8 décembre 2018 sont reportées au 15 décembre 2018
- les rencontres du Challenge U11 du 8 décembre 2018 sont reportées au 9 février 2019.

Engagement ou retrait des équipes en U13-U15-U17/U18 (phase 2) et U11 (phase 3)

Les clubs qui souhaitent engager ou retirer une équipe doivent le faire via la messagerie Zimbra **avant le vendredi 7 décembre 2018**

DEPARTEMENTAL 6

Toutes les rencontres de Départemental 6 remises (intempéries) à compter de ce jour seront automatiquement fixées **aux week-ends des 08/09 ou 22/23 décembre 2018.**

Engagement ou retrait des équipes de DEPARTEMENTAL 6 :

Les clubs qui souhaitent engager ou retirer une équipe doivent le faire via la messagerie Zimbra **avant le lundi 17 décembre 2018.**

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA FEUILLE DE MATCH

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

Formations de DIRIGEANT(E)S

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation du Dirigeant (PFFD), la LFNA propose par le biais de son Institut Régional de Formation du Football, des formations visant à renforcer la structuration des clubs.

- **vendredi 7 décembre : modules « mobiliser et animer une équipe » et « méthodologie de projet » à Poitiers**
- **samedi 8 décembre : module « construire et promouvoir un projet » à Poitiers**

Le dossier de description (téléchargeable sur le site du District : <https://foot86.ff.fr/formations-dirigeantes/>) est à retourner par courrier électronique à l'Institut Régional de Formation du Football (ir2f@lfna.ff.fr). Mise à disposition du bon de formation « dirigeants » (bon de 25 " par module).



TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football ! Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ». Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- Formation du 7 au 9 décembre 2018 . Pau .
- Formation du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- **Formation du 14 au 16 décembre 2018 È Poitiers**
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay È Jeunes Arbitres Mineurs
- Formation du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan È Jeunes Arbitres Mineurs
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur Idsle
- Formation du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- Formation du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- Formation du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan

PERMANENCE DES ARBITRES

La permanence des arbitres (06 43 06 88 53) s'achève désormais à 12h le samedi.

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.



AVIS AUX ARBITRES

RAPPEL FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Il est demandé aux arbitres la plus grande vigilance au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre sur :

- Les remplacements,
- La discipline,
- Les blessures.

De plus, le contrôle des licences doit être réalisé par l'arbitre à l'aide du bouton « contrôles » après les signatures avant match (affichage du trombinoscope des équipes).

Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- **7 décembre : école d'arbitrage JA/Seniors à 19h00 au District de la Vienne**
- 14 décembre : formation arbitres stagiaires
- 18 décembre : CDA plénière n°4
- 18 janvier : formation arbitres stagiaires
- 05 février : CDA plénière n°5
- 1^{er} février : école d'arbitrage JA/seniors
- 15 février : formation arbitres stagiaires
- 15 mars : formation arbitres stagiaires
- 26 mars : CDA plénière n°6
- 29 mars : école d'arbitrage JA/Seniors
- 14 mai : CDA plénière n°7
- 24 mai : réunion de fin de saison

« Dématérialisation - Rapports d'arbitrage – Rapports de délégation »

Les arbitres et les délégués ont dorénavant la possibilité de saisir leurs rapports directement en ligne dans « MonCompteFFF ».

Un document explicatif est disponible sur le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - Arbitrage » : « Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation » (format PDF).

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations déastreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du samedi midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

REGLEMENT FRAIS D'ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

A compter du 1^{er} Juillet 2018, tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs un règlement sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail (district@foot86.fff.fr).



AVIS AUX EDUCATEURS

CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES

FORMATIONS COMPLETES

CFF2 : du Mardi 19 au Vendredi 22 Février 2019 (32 heures : 4x8) à Poitiers St Nicolas

FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U11 les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Valdivienne (St Martin la Rivière)

MODULE U13 les Vendredi 21 et Samedi 22 Décembre 2018 (16 heures : 2x8) au siège du District (et non à St Nicolas)

MODULE U15 les Vendredi 1^{er} et Samedi 2 Mars 2019 (16 heures : 2x8) (*à confirmer*)

MODULE U17/U19 les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Bonneuil-Matours

MODULE SENIOR les Vendredi 25 et Samedi 26 Janvier 2019 (16 heures : 2x8) à Château-Larcher

MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16 heures : 2x8) à Poitiers (siège du District)

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7 le Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures) à Poitiers

MODULE ANIMATRICE le samedi 22 Décembre 2018 (6 heures) à Lusignan (au lieu du 21 décembre)
le Samedi 13 Avril 2019 (6 heures) à Poitiers

MODULE SANTE / SECURITE du Mardi 8 au Vendredi 11 Janvier 2019 (32 heures : 4x8) à Poitiers (siège District)

MODULE BEACH SOCCER le Samedi 22 Juin 2019 (8 heures) . lieu à définir

MODULE ARBITRAGE les Mardi 5 et Mercredi 6 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Poitiers (siège District)

CERTIFICATIONS

CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019

CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019

CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019

CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

FORMATION CONTINUE B.M.F - B.E.F

Session proposée : **MODULE CFF4 - PROJET EDUCATIF et SPORTIF** les Vendredi 14 et Samedi 15 Décembre 2018 de 8h30 à 17h30 (16h : 2x8) à Poitiers (siège District)

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

(<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>)

LdR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION en renvoyant à LDR2F (dans les délais) les documents reçus par mail** : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.



Label Ecole de Football Féminin

Le dossier de validation Label Ecole de Football Féminin (EFF) pour la saison 2018 / 2019 a été adressé par la messagerie Zimbra aux clubs.

Cette opération permet de mettre en valeur le travail de développement et de structuration du football féminin qui est fait au sein du club.

Cela permet aux clubs également de recevoir des dotations matérielles et de communiquer sur les actions mises en place.

Ce dossier est à retourner au district avant le 15 mars 2019 : district@foot86.fff.fr.

Pour les clubs déjà labellisés, merci de le remplir à nouveau

DEFIS TECHNIQUES U10 à U15G et U11 à U15F

Dans le cadre du Plan de Performance Fédéral, et comme chaque saison, les membres de la Commission Technique 86 et les Conseillers Techniques vous demandent de faire passer les « défis techniques » à l'ensemble de vos licenciés âgés de 9 à 14 ans.

Merci de les transmettre aux différents éducateurs responsables concernés.

Deux nouveautés :

- Toutes les fiches résultats (au format Excel) ont été créées avec les barèmes correspondants.
- Une fiche spécifique « Féminine » a été créée,

Tous ces documents (transmis par la messagerie Zimbra à tous les clubs) sont à retourner au siège du District à Poitiers AVANT le 18 Janvier 2019.

FICHE D'ENCADREMENT 2018/2019

A retourner RAPIDEMENT au District de la Vienne

Liste des clubs qui n'ont pas retourné leur fiche d'encadrement (à ce jour) :

Angles Sur Anglin . Availles Limouzine . Bonnes . Bouresse . Châteuneuf Targé . Châtelleraut Portugais - Colombiers . Ingrandes - Jouhet Pindray - La Puye La Bussière - La Roche Posay . Lathus . Latillé - Leigné sur Usseau - Les Roches / Villedieu . Millac . Moncontour . Monts/Guesnes . Persac . Plaisance - Poitiers Beaulieu - Pressac . Sammarçolles - Sanxay . Saulgé . Senillé/St Sauveur . St Gervais les Trois Clochers . Vellèches . Vernon - Vouzailles



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 28 novembre 2018
Procès-verbal n° 17

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et François PAIREMAURE.
Excusé M. Jean - Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 16 sans modification.

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1)	Marigny St Léger (1)	Coupe de France	20/01/19
3	A	8	25/11/18	20694402	ASM (1)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	27/01/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	20/01/19
5	B	8	25/11/18	20695462	Leigné sur Usseau (2)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1)	Rouillé (2)		20/01/19
6	A	7	25/11/18	20730965	ASM (3)	Monts sur Guesnes (1)	Arrêté municipal	09/12/18
6	B	2	23/09/18	20730984	Coussay les Bois (3)	Antran (3)	Engagement tardif de Coussay les Bois (3)	09/12/18

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1)	La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/19
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2)	Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	09/12/18

Toutes les rencontres de Départemental 6 remises (intempéries) à compter de ce jour seront automatiquement fixées aux week-ends des 08/09 ou 22/23 décembre 2018.

Engagement ou retrait des équipes de DEPARTEMENTAL 6 :

Les clubs qui souhaitent engager ou retirer une équipe doivent le faire via la messagerie Zimbra avant le lundi 17 décembre 2018

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s



ARRÊTES MUNICIPAUX

Leigné sur Usseau (25/11/18) et St Jean de Sauves (25/11/18)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Jardres	Nord Vienne
Adriers	La Ferrière / Magné	Payroux
Beaumont St Cyr	La Pallu	Poitiers 3 cités
Béruges	Leigné sur Usseau	Poitiers Asac
Biard	L'Envigne	Poitiers Gibauderie
Bonnes	L'Espinasse	Poitiers Portugais
Bonneuil Matours / Archigny	Lhommaizé	Poitiers PTT
Brion St Secondin	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Bruy	Loudun	Sommières St Romain
Château Larcher	Marigny St Léger	St Benoît
Châtelleraut Portugais	Mazerolles-Lussac	St Christophe
Chauvigny	Mignaloux Beauvoir	St Maurice Gençay
Civaux	Migné Auxances	Thuré Besse
Coussay les Bois	Montmorillon	Valdivienne
GJ 3 Vallées 86	Mouterre Silly	Verrières
Ingrandes	Naintré	Vicq sur Gartempe
Iteuil	Neuville de Poitou	Vivonne
Vouneuil sous Biard		

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694275 : ACG Foot Sud 86 (1) È Usson-L'Isle (1) en poule B du 01/12/18

Demande du club d'Usson-L'Isle pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club d'Usson-L'Isle.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694528 : Valdivienne (1) È Civaux (1) en poule B du 17/11/18

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 16 du 21/11/18 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (1) d'un joueur (licence n° 1182413217) en état de suspension.

Considérant que le club de Valdivienne a été informé et a formulé ses observations (courriel du 25/11/18 à 12h12).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline du 18/10/18 d'un match à compter du 22/10/18.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du 25/10/18 de trois matchs à compter du 22/10/18.

Considérant qu'il est bien précisé dans le PV n° 10 de la Commission Départementale de Discipline que ces deux sanctions s'ajoutent.

Considérant que l'équipe de Valdivienne (1) évoluant en Départemental 3 poule B n'a effectivement joué que trois matchs depuis cette date (Coupe Nouvelle-Aquitaine le 27/10/18 et championnat les 04 et 10/11/18)

Dit ~~en~~ en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 et le retrait de 1 point à l'équipe de Valdivienne (1) pour en donner le gain à l'équipe de Civaux (1) avec 3 points et 3 buts à 0.



Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club de Valdivienne.

Dossier classé.

Match n° 20694533 : Jaunay-Clan (1) È Poitiers 3 Cités (2) en poule B du 25/11/18

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 Cités (2) d'un joueur (licence n° 9602280289) en état de suspension.

La Commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités lequel peut formuler ses observations avant la date du 12/12/18 terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20694546 : St Benoît (2) È Biard (1) en poule B du 08/12/18

Demande de modification de la part du club de Biard.

Refus du club de St Benoît.

La rencontre reste fixée au samedi 08 décembre 2018 à 20h.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20694786 : Loudun (2) È Champigny (1) en poule A du 10/11/18

Réclamation du club de Champigny (11/11/18 à 23h26)

La Commission,

Prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Reprend le dossier objet du PV n° 15 du 14/11/18 mis en instance.

Considérant que le club de Loudun a été informé conformément aux dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF et a formulé ses observations (courriel du 22/11/18 à 18h56).

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre opposant l'entente Les 3 Moutiers / ASM / Sammarçolles / Nord Vienne (1) à Loudun (2) en U 17/18 Départemental 2 poule A que le joueur BRISSET Quentin est mentionné « n'a pas participé ».

Considérant, que **l'équipe de Loudun (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38") seront débités au club de Champigny.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695461 : Ingrandes (2) È Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 25/11/18

Courriel du club de Bonneuil Matours (24/11/18 à 18h31)

2^{ème} forfait de l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de Bonneuil Matours.

Match n° 20695722 : Bouresse (1) È St Maurice Gençay (2) en poule D du 25/11/18

Courriel du club de Bouresse (26/11/18 à 9h45) signalant la blessure au genou droit du joueur GIMENEZ Jonathan.

Feuille de match rectifiée.

Dossier classé.

Match n° 20695730 : Couhé (1) È Sud Vienne région de Couhé (2) en poule D du 02/12/18

Demande du club de Couhé (26/11/18 à 18h10) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 20695980 : Chasseneuil St Georges (3) È Poitiers Asptt (3) en poule F du 18/11/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de Chasseneuil St Georges (19/11/18 à 10h03)

La Commission,

Prend connaissance de la confirmation de réserve.

Jugeant en premier ressort,

Reprend le dossier objet du PV n° 16 du 21/11/18 mis en instance.

Considérant, le rapport de l'arbitre (21/11/18 à 16h21) et de son accompagnateur (25/11/18 à 12h50), lesquels confirment avoir assisté à la rédaction de la réserve avant la rencontre sur la FMI.

Considérant, que seule l'équipe (2) de Poitiers Asptt ne jouait pas ce jour.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur inscrit ne figure sur celle de l'équipe supérieure (Poitiers Asptt (2)) du 11/11/18 contre Châtain.

Considérant, que **l'équipe de Poitiers Asptt (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Chasseneuil St Georges.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 20731009 : Leigné sur Usseau (3) È Coussay les Bois (3) en poule B du 25/11/18**

Courriel du club de Coussay les Bois (24/11/18 à 14h01)

2^{ème} forfait de l'équipe de Coussay les Bois (3) (sans déplacement).

Amende de 15" au club de Coussay les Bois.

Match n° 20731011 : Châtelleraut Réunionnais (1) È Vellèches (1) en poule B du 25/11/18

1^{er} forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement).

Amende de 15" au club de Vellèches.

Poule C : contrôle du terrain d'Angles sur l'Anglin par la Commission Départementale des Terrains et Installations sportives.

La Commission prend note que suite à la visite du 24/11/18 aucune compétition sportive n'est autorisée à se dérouler sur le site.

La Commission demande au club d'Angloise de trouver un terrain de repli dans un premiers temps, pour la rencontre du 16/12/18 contre Availles en Châtelleraut (3) et dans un deuxième temps pour la 2^{ème} phase du championnat, tant que les travaux n'auront pas été effectués.

Match n° 20731144 : Villeneuve (1) È Jardres (2) en poule E du 25/11/18

Courriel du club de Jardres (25/11/18 à 12h07)

1^{er} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement).

Amende de 15" au club de Jardres.

Match n° 20731191 : Valdivienne (4) È Plaisance (1) en poule F du 25/11/18

Courriel du club de Valdivienne (25/11/18 à 11h41)

2^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (4) (sans déplacement de Plaisance (1))

Amende de 15" au club de Valdivienne.

Match n° 20731237 : Sommières St Romain (2) È Savigné (1) en poule G du 25/11/18

Courriel du club de Savigné (23/11/18 à 13h26)

1^{er} forfait de l'équipe de Savigné (1) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Savigné.

Match n° 20731285 : Béruges / Cissé (3) È Vendelogne (1) en poule H du 02/12/18

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Cissé à **13h15**

CHAMPIONNAT FEMININ U11/U13 (géré par le District 86)**Match n° 21111761 : Buxerolles (1) È Châtelleraut SO (2) au Niveau 2 poule B du 24/11/18**

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (2) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de Châtelleraut SO.



COUPE du POITOU

Match n° 21110033 : Mirebeau (1) È Bressuire (2) du 25/11/18

Match arrêté à la 46^{ème} minute.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. ROBIN Alain.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Mirebeau (1) pour avoir quitté le terrain.

L'équipe de Bressuire (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 32" (ouverture de dossier) au club de Mirebeau.

Match n° 21110035 : Valdivienne (1) È Vivonne / Latillé (1) du 25/11/18

Courriel du club de Vivonne (23/11/18 à 16h27)

Forfait de l'équipe de Vivonne/Latillé (1) (sans déplacement)

L'équipe de Valdivienne (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 31" au club de Vivonne.

RESERVES NON CONFIRMEES

Match n° 20694005 : Château Larcher (1) . Neuville (2) du 25/11/18 en Départemental 1.

DIVERS

Courriel du club de Queaux-Moussac :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges, Civaux, Fontaine le Comte et Vouillé :

Pris note

Courriel de M. LAVRARD Benoît :

Pris note.

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 24 et 25/11/18

- 1^{er} avertissement :

Départemental 6 : match n° 20731102 : Montamisé (3) . Sèvres Anxaumont (2) en poule D

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 24 et 25/11/18

- 1^{er} avertissement :

Départemental 4 : Match n° 20695197 : La Ferrière / Magné (1) . Adriers (1) en poule D

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24"

Rencontres des 24 et 25/11/18

Départemental 5 : Match n° 20695459 : L'Espinasse (1) . Oyré-Dangé (3) en poule B le 26/11/18 à 20h15

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 05 décembre 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE